



Mode d'emploi pour transférer votre PER, PERP ou Madelin vers un PER.

1. Vous souhaitez transférer une enveloppe retraite vers un PER

1.1. Vous avez déjà un PER chez nous :

Demandez-nous simplement le formulaire de transfert.

1.2. Vous n'avez pas de PER chez nous

1.2.1. Vous souhaitez et pouvez **ouvrir un PER avec les minimums** pour l'adhésion

- Ouvrez votre PER en ligne
- Demandez-nous simplement le formulaire de transfert.

1.2.2. Vous voulez mais **ne souhaitez pas ouvrir un PER avec les minimums** ; (parce que vous êtes à la retraite, votre TMI est inférieure à 30%, etc...)

- Demandez-nous un dossier papier avec une demande de transfert pour ouvrir votre PER (attention certains assureurs demandent un minimum de 50€)

2. Remplir et envoyer le formulaire :

2.2. Remplissez le formulaire de transfert avec les informations nécessaires.

2.2. Envoyez le formulaire complété à l'adresse indiquée ou contactez-nous pour plus d'assistance.

3. Contactez-nous pour assistance :

Si vous avez des questions ou préférez recevoir une adhésion papier ou le bulletin de transfert, contactez-nous par email à epargne@boursedirect.fr.

Rappel des frais de transfert

Les frais de transfert peuvent varier en fonction de l'âge et de la durée du transfert. Pour plus de détails, veuillez nous contacter.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus d'informations ou d'assistance supplémentaire.

374 rue Saint-Honoré - 75001 PARIS - Tél. : 01 56 88 40 40 - Fax : 01 40 41 10 00